

Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-3006

commission principale : finances et institutions

objet : **SERL - Exercice 2004 - Présentation du rapport des mandataires de la SEM**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) est chargée de la réalisation d'opérations d'aménagement de construction, d'exploitation des services publics industriels et commerciaux et de la réalisation de toute autre activité d'intérêt général.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2004.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Pierre Abadie, Jean-Pierre Flaconnèche, Alain Imbert et Etienne Tête.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2004, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices :

Rubriques	2002 (en k€)	2003 (en k€)	2004 (en k€)	Tendance 2003-2004
capital social	3 959	3 959	3 959	-
participation publique	50 %			-
<i>dont Communauté urbaine</i>	25 %			-
total des produits	44 946	39 962	39 999	↗
total des charges	44 608	39 809	39 815	↗
produits société	8 110	8 107	8 659	↗
charges société	7 772	7 954	8 474	↗
résultat d'exploitation	- 258	+ 220	+ 679	↗
résultat net	338	153	185	↗
capacité d'autofinancement	1 114	300	400	↗
capitaux propres	5 830	5 983	6 168	↗

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les rubriques "produits et charges société" correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles sont extraites des rubriques "total des produits" et "total des charges" qui couvrent l'ensemble des activités de la société et notamment les opérations d'aménagement.

Comme en 2003, le résultat d'exploitation de la société est positif (679 k€). En effet, le rythme de croissance des charges d'exploitation (+ 5,3 %) est, cette année encore, plus modéré que celui des produits d'exploitation (+ 7,7 %).

Il est à noter que depuis 2001, le résultat d'exploitation présenté dans le tableau diffère de celui du compte de résultat.

En effet, pour retranscrire la réalité des produits liés à son activité, la SERL a souhaité :

- d'une part, isoler en exceptionnel des éléments - essentiellement liés pour 2004 à sa politique de ressources humaines - écrits comptablement en exploitation,
- d'autre part, ne faire figurer en résultat financier que ses produits de dividendes ou de placements des fonds propres. Les autres produits financiers liés à l'activité opérationnelle de la SERL, sont comptabilisés en produits d'exploitation.

Malgré un résultat exceptionnel négatif (- 422 k€ après retraitement), la SERL est bénéficiaire cette année encore : 185 k€ (153 k€ l'année précédente) grâce à ses éléments d'exploitation.

Il est à noter que pour la SERL, l'année 2004 a été marquée par la signature de nombreux contrats nouveaux ou avenants importants dans un contexte de concurrence accrue : 45 contrats ou avenants signés en 2004 pour un montant total de rémunération d'environ 16 M€, dont 14 M€ relatifs aux contrats conclus avec la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SERL au titre de l'exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,